

FICHES PÉDAGOGIQUES



Intercommunalité

Zones de développement éolien  
et fiscalité intercommunale des installations éoliennes

UN SERVICE



La loi de Programmation et d'Orientation de la Politique énergétique (POPE) d'août 2005 a instauré les zones de développement éolien (ZDE) et défini le régime fiscal adapté aux intercommunalités qui sont confrontées à l'installation de parcs éoliens sur leur territoire.

Ce document présente le cadre général du développement de l'énergie éolienne, les principes de la mise en place des ZDE et du régime fiscal de substitution pour la taxe professionnelle afférente aux installations éoliennes.

Ce document a été réalisé par Sylvie Jansolin et Christine Brémond, Mairie-conseils.

## FICHES PÉDAGOGIQUES



Mise à jour  
permanente

### Commande

Référence : E95  
Mairie-conseils diffusion  
SDL329  
16, rue Bertholet  
94110 Arcueil  
Tél : 01 58 50 17 00  
Fax : 01 58 50 00 74  
[www.mairieconseils.net](http://www.mairieconseils.net)

**Mairie-conseils**  
72, avenue Pierre-Mendès-France  
75914 Paris cedex 13

